



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 30 SEPTEMBRE 2020

Le trente septembre deux mille vingt, à 18 heures 30, Salle Lucien Rioust, L'Oustau Valergau Chemin des Cazals à Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean Louis BOUSCARAIN.

Date de convocation : 23 septembre 2020

Date de publication : 02 octobre 2020

Présents :

ASTIER Stéphanie	BERROKIA Raouti	BOUSCARAIN Jean-Louis
BREYSSE Clarisse	CHARBONNEL Cédric	DERAI Alexandra
DIDER Renaud	DUBOIS-LAMBERT Sandrine	DUCROT François
FERRY Armelle	FOUTIEAU Patrice	LIBES Pierre
LIGORA Gérard	NUNEZ Julien	PECQUEUR Fabrice
POHL Catherine	ROVIRA Louis	SFARA Laetitia
TORTAJADE Céline		

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	17
Pouvoirs :	2
suffrages exprimés :	19
TOTAL	19

Pouvoirs

DIDIER Renaud à TORTAJADE Céline
FOUTIEAU Patrice à LIGORA Gérard

Absents excusés

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Mme Céline TORTAJADE est désignée Secrétaire de la séance.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

1.	Approbation du PV du 10 juillet 2020
2.	Conseil Départemental – Convention de groupement de commandes publiques relatives à la réalisation de travaux routiers sur la RD105 à Valergues (canal BRL jusqu'au Rond-Point Gérard Royer)
3.	Conseil Départemental – Convention d'entretien RD 105 dans l'agglomération de Valergues
4.	Hérault Energies - Enfouissement réseaux Chemin du Bourgidou
5.	Hérault Ingénierie – Désignation des représentants de la collectivité à l'Assemblée Générale
6.	Autorisation demandes subventions équipements sportifs
7.	Choix prestataire nettoyage Salle « L'Oustau Valergau »
8.	Choix prestataire surveillance bâtiments communaux (alarmes)
9.	Suppression régie publicité
10.	Désignation membres Commission Suivi de Site usine incinération Lunel Viel
11.	Désignation membres de la CLETC
12.	Retrait de la délibération n° 09/01 07 2020 du 01/07/2020 concernant la mise en place d'une prime exceptionnelle face à l'épidémie COVID 19
13.	Mise en place d'une prime exceptionnelle face à l'épidémie COVID 19
14.	Opposition du conseil municipal au transfert de la compétence PLU à l'Agglomération du Pays de l'Or.
15.	Pouvoirs de polices spéciales du maire
16.	Aide pour le Liban suite sinistre du 04 août 2020 (explosion)
	Questions diverses : - commission de contrôle /Elections (liste des membres) - Commission Communale des Impôts Directs (liste des membres) - lecture de la décision du maire : contentieux consorts REGIS

Monsieur le Maire propose au conseil de rajouter une question concernant l'autorisation de lancer un appel à candidature : réhabilitation-extension de la médiathèque et restructuration Ilot Rédier. Cette question portera le numéro 17. L'assemblée approuve ce rajout à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 30 SEPTEMBRE 2020

2. Conseil Départemental – Convention de groupement de commandes publiques relatives à la réalisation de travaux routiers sur la RD105 à Valergues (canal BRL jusqu’au Rond-Point Gérard Royer)

Monsieur le Maire explique que le Département a décidé d’aménager la chaussée de la RD105 entre les PR 2+200 et 2+580 dans la traversée de la commune (entre le canal BRL et le rond-point Gérard Royer). Les travaux concernés, situés sur le domaine public départemental seront réalisés en maîtrise d’ouvrage départementale.

Parallèlement à cette intervention située dans son agglomération, la commune de Valergues envisage la réalisation d’une opération de requalification des dépendances routières comprenant l’aménagement de la collecte du pluvial, d’un cheminement piéton et des traversées sécurisées, afin d’assurer la sécurité des usagers et l’apaisement de la vitesse dans la traversée. D’autre part, les aménagements intègrent la desserte de la voie d’accès à la ZAC Saint-Agathe.

Dans la perspective de la réalisation de ces deux projets, comme l’y autorise le code de la commande publique, le Département et la Commune envisagent la création d’un groupement de commandes publiques en raison du caractère connexe des ouvrages, dans le but d’assurer une meilleure coordination des travaux, et dans un souci de simplification de procédures, d’optimiser les coûts et les conditions de réalisation des différentes opérations de travaux.

Ainsi, il est proposé de signer une convention avec le Conseil Départemental de l’Hérault. La part communale s’élevant à 185 902,00 € HT et la part du Département s’élevant à 60 210,00€ HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la répartition financière liée à cette convention (part communale : 185 902,00 € HT et part du Département : 60 210,00€ HT ainsi que la signature de cette convention et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Conseil Départemental – Convention d’entretien RD 105 dans l’agglomération de Valergues

Le Département, pour répondre à la demande de la Commune, a accepté les travaux d’aménagement sur la RD 105 en traverse de l’agglomération de la commune de Valergues.

En cohérence avec l’initiative municipale pour la réalisation des équipements, les parties souhaitent déterminer les obligations mises à la charge de la Commune en matière d’entretien des dépendances de la chaussée de la RD105 dans l’agglomération par une convention.

Cette convention a pour objet de déterminer les obligations mises à la charge de la Commune en matière d’entretien et de responsabilité des dépendances de la chaussée. Ces dépendances se situent sur la RD 105 dans les limites de l’agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature de cette convention et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Hérault Energies - Enfouissement réseaux Chemin du Bourgidou

Monsieur le Maire présente à l’assemblée délibérante le projet des travaux cité en objet estimé par Hérault Energies :

L’estimation des dépenses de l’opération TTC (honoraires, études et travaux) s’élève à :

Travaux électricité	49 383,53 €
Travaux éclairage public	23 946,65 €
Travaux de télécommunications	28 943,51 €
<i>TOTAL opération</i>	<i>102 273,69 €</i>

Le financement de l’opération peut être envisagé comme suit :

Financement maximum d’Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs)	35 350,25 €
La TVA sur les travaux d’électricité et éclairage public sera récupérée	
Directement par Hérault Energies	11 281,56 €
Financement Hérault Energies sur les travaux d’éclairage public	12 157,53 €
Dépense prévisionnelle de la collectivité est de en 2021	43 484,35 €



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 30 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal, accepte le projet Chemin du Bourgidou pour un montant prévisionnel global de 102 273,69 € TTC ainsi que le plan de financement présenté par le maire et autorise le maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour. Les dépenses seront inscrites au budget 2021 pour la somme de 43 484,35 €.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

5. Hérault Ingénierie – Désignation des représentants de la collectivité à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique départementale Hérault Ingénierie

La commune est adhérente de l'Agence départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie. Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques. En complément, Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistance dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. Elle peut accompagner le bloc communal dans des missions à caractère administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale leur permettant de mener à bien des projets de qualité et complexes, via une assistance à maîtrise d'ouvrage garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi qualifié de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne :

- Gérard LIGORA en qualité de titulaire
- Patrice FOUTIEAU en qualité de suppléant

pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence technique départementale Hérault Ingénierie ; et autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

6. Autorisation demandes subventions équipements sportifs

Monsieur le Maire indique que, des demandes de financement peuvent être déposées auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) notamment concernant les projets d'équipements sportifs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil, autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ainsi qu'à signer au nom et pour le compte de la collectivité territoriale toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

7. Choix prestataire nettoyage Salle « L'Oustau Valergau »

Monsieur le Maire expose à son Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour l'entretien et le nettoyage de la Salle L'Oustau Valergau.

Trois entreprises se sont portées candidates.

ESPACE PROPLETE	5 868 € HT
FR NET	6 240 € HT
ACXELNET	7 140 € HT

Le conseil est invité à valider la proposition de la commission : Entreprise ESPACE PROPLETE pour un montant de 5 868 € HT.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 30 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

8. Choix prestataire surveillance bâtiments communaux (alarmes)

Monsieur le Maire expose à son Conseil municipal qu'une consultation a été lancée afin de choisir un prestataire pour la surveillance des bâtiments communaux.

Deux entreprises se sont portées candidates.
STANLEY SECURITY 9 768 € HT
CHUBB DELTA 35 854 € HT

Le conseil est invité à valider la proposition de la commission : Entreprise STANLEY SECURITY pour un montant de 9 768 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

9. Suppression régie publicité

Monsieur le Maire indique qu'une régie publicité avait été mise en place en 2008 afin d'encaisser le produit de droits relatifs à l'insertion des encarts publicitaires dans le journal municipal ou sur des panneaux d'information. Or, cette régie n'a jamais été active. Elle est donc devenue inutile et sans objet. Il faut donc procéder à sa suppression.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2008 instituant une régie de recettes : publicité ;

Vu la demande du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de cette régie ;

Considérant la nécessité de supprimer la régie publicité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer la régie publicité instituée par délibération du 10 décembre 2008 et d'autoriser Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie de Mauguio de procéder à l'exécution de la présente décision.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

10. Désignation membres Commission Suivi de Site usine incinération Lunel Viel

Le conseil municipal doit renouveler les membres de la Commission de suivi de site. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de la Commission de suivi de site Usine incinération à Lunel-Viel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Monsieur le Maire (titulaire) ou son représentant élu du Conseil Municipal chargé des questions d'environnement
- Elu du Conseil municipal chargé des questions sécurité civile (suppléant)

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

11. Désignation membres de la CLETC

La commission locale d'évaluation des transferts de charges, créée entre les communes et la communauté d'agglomération est chargée de valoriser les transferts de compétences réalisés et ainsi permettre un juste calcul des attributions de compensation. Elle est composée de membres de conseils municipaux des communes concernées. Chaque commune dispose d'au moins un représentant titulaire et un suppléant. Le conseil doit désigner ses représentants.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 30 SEPTEMBRE 2020

Le conseil, l'exposé du Maire entendu, désigne Patrice FOUTIEAU (titulaire) et Catherine POHL (suppléant) représentants de la commune auprès de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

12. Retrait de la délibération n° 09/01 07 2020 du 01/07/2020 concernant la mise en place d'une prime exceptionnelle face à l'épidémie COVID 1

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,
Vu la délibération n° 09/01 07 2020 du 1er juillet 2020 indiquant les modalités de la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID19

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 31 juillet 2020 informant la collectivité que cette prime « ne peut être octroyée que par le versement d'une somme d'argent »

Vu que cette délibération est entachée d'irrégularités.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 09/01 07 2020 du 1er juillet 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retirer la délibération n° 09/01 07 2020 du 1er juillet 2020 indiquant les modalités de la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

13. Prime exceptionnelle aux agents face à l'épidémie COVID 1

Le conseil municipal valide l'instauration d'une prime exceptionnelle (maxi 600 €) dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 (virement sur bulletin de salaire) en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

14. Opposition du conseil municipal au transfert de la compétence du PLU à la communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Dans le cadre des dispositions de la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), les communes membres ont eu la possibilité de s'opposer, par l'effet d'une minorité de blocage, au transfert à l'Agglomération du Pays de l'Or de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ;

Considérant que la commune de Valergues s'est déjà opposé au transfert de compétence PLU par délibération n° 05/26012017 du 26 janvier 2017 ;

Considérant que la commune souhaite garder la maîtrise de son urbanisme et de ses documents de planification.

Le conseil est invité à délibérer pour s'opposer au transfert de compétence PLU à la communauté d'agglomération du Pays de l'Or dans le cadre de la loi précitée.

Après en avoir délibéré, le conseil s'oppose au transfert de compétence PLU à la communauté d'agglomération du Pays de l'Or dans le cadre de la loi précitée.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

15. Pouvoirs de polices spéciales du maire

Le maire dispose de 7 pouvoirs de polices spéciales énumérés ci-dessous :

- 1- assainissement
- 2- collecte des déchets
- 3- Les aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage
- 4- La circulation et le stationnement, dans le cadre de la compétence voirie
- 5- La délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- 6- La sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine
- 7- Le péril et la sécurité des bâtiments publics et des immeubles collectifs



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 30 SEPTEMBRE 2020

Afin de garantir une cohérence entre les compétences et les pouvoirs de police qu'elle exerce, le maire propose un transfert automatique des pouvoirs de polices spéciales ci-après, au président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, à savoir :

- 1- assainissement
- 2- collecte des déchets
- 3- Les aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage

et d'user de sa faculté d'opposition pour les pouvoirs de polices spéciales suivants :

- 4- La circulation et le stationnement, dans le cadre de la compétence voirie
- 5- La délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- 6- La sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine
- 7- Le péril et la sécurité des bâtiments publics et des immeubles collectifs

Après en avoir délibéré, le conseil décide de transférer au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or les trois pouvoirs suivants :

- 1- L'assainissement
- 2- La collecte des déchets
- 3- Les aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage

et d'user de sa faculté d'opposition pour les autres, à savoir :

- 4- La circulation et le stationnement, dans le cadre de la compétence voirie
- 5- La délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- 6- La sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine
- 7- Le péril et la sécurité des bâtiments publics et des immeubles collectifs

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

16. Aide pour le Liban suite au sinistre du 04/0/2020 (explosion)

Mardi 04 août une double explosion dans le port de Beyrouth a dévasté une grande partie de la capitale libanaise. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle au peuple Libanais d'un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € au Liban et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

17. Autorisation de lancer un appel a candidature : réhabilitation-extension de la médiathèque et restructuration Ilot Rédier

Dans l'objectif d'agrandir la médiathèque du village et de reloger une partie des associations, la commune de Valergues a acquis récemment, dans le centre ancien, un ensemble de bâtiments inoccupés. Cet ensemble, vétuste, est contigu à la médiathèque et à l'église Ste Agathe (XIème siècle). Inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, cette dernière intègre dans son Périmètre Délimité des Abords (PDA) la médiathèque et les bâtiments acquis. Le projet sera également l'occasion de restructurer l'îlot urbain qui accueille ces bâtiments, à travers, notamment, la création de cours et de passages piétons.

Le CAUE, sollicité par la commune, accompagne les élus dans leur démarche de projet, en partenariat avec l'UDAP. Une phase de réflexion préalable a, dans un premier temps, permis de vérifier la faisabilité du projet et de pressentir les enjeux architecturaux, urbains et patrimoniaux liés au projet. Les échanges avec le groupe de travail constitué ont permis ensuite de préciser les éléments du programme.

Aujourd'hui, une consultation doit être lancée afin de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargé de cette opération. La consultation s'effectuera sous forme d'un marché à procédure en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 30 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire propose au conseil de lancer une consultation afin de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de cette opération. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses :

- commission de contrôle /Elections (liste des membres)
- Commission Communale des Impôts Directs (liste des membres)
- lecture de la décision du maire : contentieux conjoints REGIS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 h 45.

Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN